



Paris, le 17 février

## ■ La session de Genève sur le chemin du Sommet de Paris : « je choisis tout »<sup>1</sup>

Une session importante de négociations intermédiaires sur le climat vient de se terminer en fin de semaine dernière à Genève. Il s'agissait de la première session de négociations depuis la COP20 de Lima, une nouvelle étape pour le chemin vers la COP21 en décembre prochain à Paris. On peut la résumer ainsi : **meilleur climat qu'à Lima, mais sans résultats tangibles.**

L'organe chargé d'élaborer les bases de l'Accord de Paris est le Groupe de travail spécial sur la plateforme de Durban pour une action renforcée (ADP). Il revenait à cette plateforme d'améliorer le texte adopté à Lima, dont nous avons dit que la formule « *pour ceux qui peuvent le faire ....* » résumait la flexibilité extrême de l'accord, rempli « *de conditions, d'approximations, d'arrière pensées.....avec des options multiples, des plus flexibles aux plus sérieuses* ».

La session avait sa part d'inconnu : quelle serait la méthode de travail des deux nouveaux coprésidents du groupe de travail de la plateforme de Durban où sont représentés les 195 pays membres de la convention ? Dans une note d'intention publiée le 29 janvier, ceux-ci - Ahmed Djoghlaif (Algérie) et Daniel Reifsnnyder (États-Unis) - l'avaient dévoilée : ils privilégiaient un travail du texte ligne par ligne par les parties, contrairement aux précédents présidents qui avaient fait le choix de proposer une synthèse à partir de l'existant, soit, à Genève, le texte de Lima.

La méthode a du bon et du mauvais : toutes les délégations, et même les ONG s'accordent à dire qu'un « esprit de Genève » a été créé, une confiance rétablie par rapport au mauvais climat de Lima, faisant souffler un vent d'espoir pour la suite. Mais ceux qui s'étaient donnés comme objectif un texte "*concis, gérable, négociable*", en espérant que le texte ne s'allonge pas, ont des raisons d'être inquiets. Dès lors, nous avons pu observer ce week-end deux manières de réagir face à cette inquiétude : ceux qui déclarent que l'objectif a été malgré tout atteint, même s'il ne correspond pas au souhait initial. C'est un peu l'attitude de la France, qui, comme pays hôte de la COP21, se veut toujours PO-SI-TIVE, ou encore celle de Christina Figueres, secrétaire exécutive de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. La seconde attitude face à l'inquiétude de voir le texte considérablement se rallonger est incarnée par la franchise de la Ministre lettone de la Protection de l'environnement, Mme Ilze Pruse, présidente de la délégation de l'Union européenne, qui s'est déclarée déçue, en déplorant : « *Nous avons manqué une occasion de négocier sur les questions de fond* ».

Si l'on tente de démêler le positif du négatif, on peut tout d'abord se féliciter de :

- **L'existence d'un texte qui a officiellement été adopté comme le texte de négociation jusqu'à Paris.** Certes, il existait déjà depuis Lima, mais il comportait de nombreuses lacunes. Maintenant il souffrirait presque d'un trop plein mais au moins toutes les positions sont sur la table, des plus redondantes aux plus opposées ;
- **la confiance rétablie :** comme aucun arbitrage n'a eu lieu, toutes les délégations sont rentrées dans leur pays en disant qu'elles avaient fait introduire dans le texte leurs positions.... Le rétablissement de cette confiance était indispensable étant donné la méfiance qui flottait lourdement à Lima ;
- Le temps qui reste encore pour peaufiner le texte **est certes compté, mais n'est pas encore trop court.** De très nombreux rendez vous avant Paris feront passer la négociation par toutes les couleurs : essayons de les recenser :

<sup>1</sup> Sainte Thérèse de Lisieux, 5 juin 1895

- **Pour la négociation dans le cadre de la convention sur les changements climatiques :**
  - consultations franco-péruviennes élargies à Lima et Paris en mars et mai
  - session de Bonn en juin prochain : les pays auront alors rendu, conformément à l'accord adopté à Lima, leurs engagements de réduction d'émissions ; d'autres prendront plus de temps pour le faire (en principe au 31 mars, les dernières au 1<sup>er</sup> octobre) et le texte de négociation sera envoyé aux parties dans toutes les langues de l'ONU (les règles de la convention climat prévoient que tout futur protocole doit être déposé au moins six mois à l'avance pour examen par les parties).
  - deux sessions aussi à Bonn, du 31 août au 4 septembre, et du 19 au 23 octobre, 1<sup>er</sup> novembre, synthèse des engagements par le secrétariat de la convention
  - Pré Cop au niveau ministériel
  
- **Pour les rendez vous politiques, ou dans d'autres enceintes :**
  - Conférence finance climat organisée par l'IDFC (International Development Finance Club à Paris en mars
  - Forum des économies majeures en avril aux Etats-Unis
  - Dialogue de Petersberg en Allemagne en mai
  - G7 en juin
  - Sommet d'Addis Abeba sur les finances du développement le 13 juillet
  - Sommet OMD/ODD à l'ONU le 25 septembre
  - G20 en novembre

**Cependant, nous pouvons déplorer les aspects suivants :**

- **le doublement du texte** par rapport à Lima montre bien que les négociateurs reculent le moment d'entrer dans le vif du sujet. Pour reprendre une expression journalistique, le « *bébé obèse* », qu'est devenu ce texte sera difficile à manier, car toutes les options existent dans les 13 chapitres de l'accord de Lima (qui, heureusement sont restés à 13 !), des plus prudentes aux plus dynamiques. Ainsi, chaque article est assorti d'options (jusqu'à 11 pour un seul paragraphe !) et de paragraphes entre crochets. Valérie Laramée (Usine Nouvelle) donne à bon escient l'exemple suivant : le texte de négociation se donne comme but final, *soit de parvenir à une décarbonation totale, soit de créer des économies bas carbone et des sociétés résilientes aux conséquences des changements climatiques, soit de protéger le système climatique, soit de limiter le réchauffement entre 1,5 °C et 2 °C, soit d'abattre de 40 à 70% les émissions de CO2 entre 2010 et 2050, soit de 70 à 95 % sur la même période, soit de réduire de moitié les émissions entre 2020 et 2050*. Autre exemple : dans le chapitre « finances » du projet de texte, les options vont d'engagements précis des pays développés à un accord sans « *engagements individuels et quantifiés* ».
- **Les aspects financiers n'ont pas été évoqués** en tant que tels, mais l'inquiétude des pays pauvres demeure vive, d'autant qu'ils sont déjà obligés de s'adapter. D'où le débat entre ceux, plutôt au Sud, qui veulent joindre l'atténuation et l'adaptation, et ceux, plutôt au Nord qui veulent les séparer.
- Les pays sont très divisés sur le fait de prendre des **engagements à long terme**, et n'évoquent pas non plus la comptabilisation de leurs efforts d'ici 2020.
- Si les pays se préparent à déposer leurs engagements de réduction, on sait déjà que **l'addition de ceux-ci ne suffira pas à donner une chance de maintenir le réchauffement à 2 degrés maximum**. On n'entrevoit mal comment ce but pourrait être atteint, et il ne pourra être constaté que le 1<sup>er</sup> novembre 2015, quand le secrétariat de la Convention donnera la synthèse des engagements. Un mois ne sera pas suffisant pour demander aux Etats de se remettre autour de la table des négociations afin de modifier leurs propositions.

Aussi voit-on se dessiner, en tout cas dans la délégation française, la perspective d'un accord de Paris « universel », comme le dit Laurent Fabius, c'est-à-dire dans lequel les 195 pays prendront des engagements. Cela devra être considéré comme un succès, quitte à laisser à la 22<sup>ème</sup> COP le soin de trouver la manière de combler l'écart entre les engagements pris et les réductions supplémentaires pour ne pas dépasser les 2 degrés ... En particulier, on s'accorde à penser que les mécanismes de comparabilité des engagements ne seront pas conclus à Paris, d'où une grosse lacune sur l'équité. Seulement, pour que Paris soit un véritable succès, il faudrait que les engagements financiers soient réels et significatifs pour les pays en développement, que la question de la nature juridique du Traité

soit tranchée de telle manière que les Etats-Unis puissent y souscrire, et que la transparence soit réelle dans les mécanismes de décision comme dans la période d'engagements.

La Norvège a proposé un accord où figureraient un préambule, des objectifs clairs fondés sur l'article 2 de la CCNUCC<sup>2</sup>, une section regroupant l'atténuation et l'adaptation, une section sur les finances, le renforcement de capacités et les transferts de technologies, une section comprenant l'évaluation régulière de l'efficacité par l'organe de gouvernance, une autre pour la « Compliance », une pour la rénovation institutionnelle des organes de la Convention, la dernière pour les dispositions procédurales. C'est la seule proposition articulée formulée à Genève, qui a été plutôt favorablement accueillie.

Genève a donc pansé les plaies de Lima, sans que pour autant le traitement de fond de notre malade - le climat -, ait été retenu. Tous les remèdes ont été par ailleurs évoqués...

**Bettina Laville,**  
Fondatrice du Comité 21,  
Présidente du Comité d'orientation scientifique  
du Club France Développement durable

---

<sup>2</sup> Article 2 – Objectif :

*L'objectif ultime de la présente Convention et de tous instruments juridiques connexes que la Conférence des Parties pourra adopter est de stabiliser, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention, les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Il conviendra d'atteindre ce niveau dans un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable*